

SDMS

Société de Développement des Mayens –de –Sion

Procès- verbal de l'Assemblée générale du 22 juillet 2017

Comité : Nicolas Allet, Geneviève Hemmeler, Alexia de Skovronski, Vincent Pellissier, Romaine Thélin, Tristan de Quay , Aline Hemmeler, Matthieu Zimmermann et Stéphanie Lipawski Pont représentante de la commune de Vex.

Excusé : William Wühtrich,

Nicolas souhaite la bienvenue aux 46 personnes présentes, remercie son comité, ainsi que Bernard et Lilly Rudaz qui nous accueillent. Il déclare la séance ouverte à 10h35.

Nicolas présente l'ordre du jour.

1) Lecture du PV de l'Assemblée générale de 2016. Sa lecture n'est pas demandée, il est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport des activités de l'année 2016.

Nicolas relève la bonne participation des estivants aux activités proposées par la SDMS et souligne l'ambiance amicale et chaleureuse qui y règne.

18 juin :

Corvée de la place des fêtes et des Tennis. Il remercie les 2 ou 3 personnes bénévoles qui ont aidé le comité. Ce fût une belle journée suivie d'une raclette dans notre nouveau cabanon.

18 juillet :

Tournoi de croquet. Peu de participants, raison pour laquelle cette activité n'a pas été mise au programme cette année.

17 juillet :

Apéritif de Bienvenue au Relais des Mayens-de-Sion. Cet apéritif rencontre toujours un vif succès, env. 100 personnes y ont participé.

20 juillet :

Journée des enfants. 50 enfants sont venus à cette magnifique journée organisée par Alexia. Jeu de piste le matin, repas au cône de Thyon, régates des petits bateaux sur le bisse et, pour finir, un spectacle pour les parents sur la place des fêtes. Merci à tous les bénévoles qui permettent la réussite de cette activité phare aux Mayens.

23 juillet :

AG et raclette des estivants. La participation à l'AG s'élève à 31 personnes. 80 personnes sont venues à la raclette des estivants sur la terrasse de Bernard. L'ambiance y était très amicale.

27 juillet :

1^{ère} brocante des Mayens-de-Sion

Malheureusement peu d'exposants (mis à part les membres du comité et leurs enfants) se sont intéressés à cette activité. La météo n'a pas aidé. Nous avons décidé de reconduire encore une fois ce projet en 2017 avant de prendre une décision.

30 juillet :

Le traditionnel loto plaît ! Env. 100 personnes sont venues à cette journée. Grâce à l'excellente organisation de Tristan et aux prix alléchants, la bonne humeur était de mise. Une activité incontournable, dans une ambiance « bon enfant » à remettre au programme pour 2017.

1^{er} août :

Ce fût une très belle soirée. Env. 150 personnes sont venues apprécier les grillades et raclettes. Merci à Pierre-Christian de Roten pour son discours intéressant et plaisant. Le beau feu d'artifice et le feu ont couronné la soirée avant que la SDMS offre le verre de l'amitié à tous les estivants. Nicolas profite de remercier les bénévoles qui aident le comité le lendemain matin pour ranger la place des fêtes. Il rappelle que les bonnes volontés sont toujours bienvenues.

6 août :

Tournoi des 3 raquettes. Une activité qui plaît de plus en plus et à laquelle beaucoup de gens participent. Nicolas remercie William pour la remarquable organisation, ainsi que le Relais des Mayens qui propose pour l'occasion des menus à des prix très abordables.

10 août :

Excursion au lac d'Arbey

Cette balade a été organisée par 2 bénévoles, Denise Zimmermann et Olivia Wetterwald, en collaboration avec le guide de montagne Jackson du Cabouli. Ce fût une magnifique journée qui sera reconduite par la même équipe en 2017.

12 août :

Conférence au temple protestant.

Celle-ci a été présentée par Monsieur Christoph Clivaz sur le thème de la prospérité sans croissance. La SDMS offre le verre de l'amitié à la sortie de la conférence.

15 août :

Fête de l'Assomption. Messe suivie d'une raclette pour les estivants des Mayens-de-Sion offerte par la Bourgeoisie de Sion, propriétaire de la chapelle « Notre Dame de bon conseil », organisée par les membres du comité de la SDMS. Grand succès !

3) Lecture des comptes 2016

Nicolas passe la parole au trésorier Matthieu Zimmermann qui présente les comptes pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016. Ceux-ci sont annexés au PV.

4) Rapport des vérificateurs des comptes Régis Ducrey et Nicolas de Skovronski:

Régis Ducrey lit le rapport et confirme la bonne tenue des comptes. Ceux-ci sont **approuvés à l'unanimité** par nos membres. Il attire toutefois l'attention de l'AG que le nouveau règlement sur les taxes de séjours et d'hébergement de la commune de Vex pourrait remettre en cause la pérennité du financement des activités de la SDMS.

5) Budget 2016 – 2017

Matthieu présente le budget. (Voir annexes)

Celui-ci est globalement approuvé par l'Assemblée mais reste encore incertain puisque nous n'avons pas encore la confirmation du montant exact que la commune nous rétrocèdera suite à l'encaissement des nouvelles taxes de séjour.

6) Elections et démissions

Alexia souhaite quitter le comité après avoir été pendant 4 ans très active. Nous lui devons de merveilleuses journées des enfants aux thèmes les plus variés et un dynamisme communicatif. Si aujourd'hui plus de 50% des vacanciers des Mayens-de-Sion portent un polo bleu ciel au logo des Mayens, c'est grâce à son idée d'introduire le « merchandising » sur notre alpe préférée.

Nous accueillons au sein du Comité la nouvelle représentante de la commune de Vex, Madame Stéphanie Lipawski Pont. Dans ce cas et selon nos statuts, il ne s'agit pas d'une élection.

7) Reprise des tennis par la SDMS

Le comité des tennis des Mayens-de-Sion (TCMS) nous a approché depuis quelque temps pour proposer la reprise du tennis par la SDMS.

Le comité des tennis a adressé à tous ses membres une lettre demandant

- a) d'accepter que le vote sur la dissolution du TCMS puisse se faire par correspondance,
- b) d'accepter la dissolution en vue d'une reprise par la SDMS,
- c) de céder l'actif net TCMS à la SDMS, montant qui sera utilisé pour le fond de rénovation des tennis.

La majorité des votants ont accepté ces 3 points.

A ce jour, la situation financière du TCMS est saine. Pour l'année 2015, l'association a enregistré CHF 4997.—de recettes, contre CHF 2814.—de charges. Ceux-ci couvrent l'entretien courant des courts, (achat de sable, réparation des filets et autres réparations diverses). Le résultat positif est de CHF 2183.--.

Au 31 décembre 2016 le tennis des Mayens-de-Sion disposait en caisse d'un avoir de CHF 25'743.--.

Sur la base de l'enquête auprès des membres du TCMS, un solde de CHF 10'650 devrait être disponible pour le fond de rénovation, après remboursement des parts des sociétaires qui le désirent. Ce montant n'est pas certain, une partie des sociétaires n'ayant pas répondu à l'enquête.

La majorité du comité de la SDMS est favorable à cette reprise. Cependant, Nicolas Allet demande encore un peu de temps pour organiser cette reprise et mettre la nouvelle gestion en place. Il rappelle que nous sommes tous des bénévoles et que les nombreuses tâches et préoccupations de la SDMS s'ajoutent au quotidien de chaque membre du Comité.

Les cours de tennis pour l'année 2018 seront bien sûr maintenus. Raphaëlle Marty se chargera de l'organisation des cours en remplacement d'Alix de Dardel.

La commune de Vex possède également des parts du TCMS. Des discussions seront menées avec la commune qui souhaiterait voir l'utilisation des tennis ouverte à tout le monde. Il est souhaitable de trouver un accord sur le mode d'utilisation des tennis pour permettre de disposer de revenus des taxes de séjour et d'améliorer ainsi leur fonctionnement (système de réservations, entretien, rénovations etc.)

A la demande de certains membres de la SDMS un vote sur la reprise n'est pas souhaité, tant que le budget du projet n'est pas établi. Il propose de reporter cette décision pour l'année prochaine. Ce point est mis au vote :

40 personnes acceptent

6 sont contre

0 abstention

8) Taxes de séjour

M. Defago, président de Vex nous honore de sa présence pour cette partie de l'Assemblée Générale.

Depuis la dernière AG de 2017, le nouveau règlement des taxes de séjours et d'hébergements a été mis en place par la commune de Vex et approuvé par le Conseil d'Etat. Il entre donc dès ce jour en vigueur.

Pour rappel, cette taxe est perçue sous forme d'un forfait annuel comprenant toutes les nuitées y compris celles des locations.

Elle est dorénavant encaissée par la commune de Vex et non plus par la SDMS. Selon la loi, le produit de la taxe doit être utilisé uniquement dans l'intérêt des assujettis. Il contribue à financer les charges touristiques, notamment l'exploitation d'un service d'information et de réservation, l'animation locale ainsi que la création, l'entretien et l'exploitation d'installations à vocations touristiques, culturelles ou sportives. Il ne doit pas être utilisé pour la promotion économique ni pour financer les tâches ordinaires de la commune.

Monsieur Defago propose d'intégrer dans les futures discussions non seulement les responsables des Collons, des Mayens-de-Sion et de Vex mais aussi un représentant des tennis des Mayens. Les atouts touristiques des Mayens sont précisément les tennis ainsi que le Bisse.

Il propose de verser dans un premier temps à la SDMS un montant de CHF 20'000.- pour financer les activités en cours.

Une solution devra également être trouvée avec la commune des Agettes, commune sur laquelle beaucoup de chalets des Mayens sont situés. Leurs propriétaires sont également des bénéficiaires des infrastructures et services proposés par la SDMS et par la commune de Vex.

Nous apprenons par M. Defago que les Mayens de Sion ont été classés en zone Mayens et plus en zone à construire.

Questions individuelles :

Mme Duckert demande que son accès au chalet soit fauché puisque le chemin est public.

M. Defago prend note et promet de vérifier sur place.

Plusieurs membres s'étonnent qu'à ce jour il ne soit pas possible de connaître le montant que Vex versera à la SDMS. M. Defago promet la transparence.

Mme Poltier regrette qu'aucun magasin ne soit installé aux Mayens. Elle propose de réfléchir aux moyens de développer un esprit de quartier ouvert à d'autres utilisateurs.

Le président, Nicolas Allet, clôt la séance à 12h05 et invite les participants à un apéritif offert par la SDMS.

